

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq mai à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 mai 2021

Présents : Mmes Brédif, Jamet, Marre, de Saint-Seine, Tartarin, MM. Liaudois, Ligonnière, Tartarin, Taupin, Robin, Verna

Excusés : MM. Bouton, Adam, Bouffeteau, Rattier

Secrétaire de séance : M. Ligonnière

Constat du quorum

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

La maire informe le conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Décision n° 5_2021 : Il est décidé de ne pas préempter le terrain bâti, situé « 2 rue Fondaie » cadastré section C n°1305 et 1307 appartenant à M. Fabrice DEMARCONNAY.

Décision n° 6_2021 : Il est décidé de ne pas préempter le terrain, situé « 4 allée des Grenouilles » cadastré section ZO n°71 appartenant à M. CATHELIN Claude.

N° 2021-26 : REMISE GRACIEUSE LOYER HOTEL-RESTAURANT LE BELLEVUE

3.3 Domaine et patrimoine - Locations

La maire informe de la possibilité d'annuler les loyers afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 septembre 2020 donnant délégation au maire pour la conclusion et la révision des contrats de louage de chose en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le bail commercial établi avec Mme Martine CARLOTTI pour le local professionnel (Hôtel-restaurant) situé au 7 rue Dangé d'Orsay, pour un montant de loyer de 387,60 € H.T,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte** une remise gracieuse du loyer pour le mois de mai pour le bail commercial établi avec Mme Martine CARLOTTI pour le local professionnel (Hôtel-restaurant) situé au 7 rue Dangé d'Orsay.

N° 2021-27 : DROIT DE PRÉFÉRENCE SUR UNE PARCELLE BOISÉE

3.1 Domaine et patrimoine – acquisitions

Vu le code forestier pris en son article L.331-24,

Considérant que l'article L.331-24 du Code Forestier ouvre un droit de préférence aux communes sur le territoire desquelles il est envisagé de vendre une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à 4 hectares,

Considérant que Maître GUTFREUND MERCIER (office notarial de Ligueil) a adressé à la commune, par courrier reçu le 05 mai 2021, une notification au titre de l'article L.331-24 du Code Forestier, dans le cadre de la vente d'une parcelle boisée, appartenant à Mme Georget, située au lieu-dit « Les Pinsonnières », cadastrées section ZI n°83 d'une superficie de 1105m²,

Considérant que la cession porte sur un prix de 400,00€ payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente, avec transfert de propriété et entrée en jouissance au jour de l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ **Décide** de ne pas exercer le droit de préférence.

Questions diverses

Travaux divers – bâtiments (devis M. Store + Portron)

L'ent. Portron a transmis un devis pour différents travaux :

- Cimetière : Installation de 3 robinets de puisage et d'une vanne d'arrêt général dans le regard compteur : 286,92 € T.T.C
- Stade : Installation d'un robinet extérieur temporisé au stade : 189,84 € T.T.C
- Salle des fêtes : Remplacement d'un robinet lavabo wc homme (robinet à manette) : 252,24 € T.T.C
- Mairie : Dépose de l'alarme de l'ancien local technique et installation de la centrale à la mairie + passage de câble + installation d'un détecteur supplémentaire dans le bureau du maire : 1377,72 € T.T.C
- Remplacement de trois blocs de secours à l'école et deux à la salle des fêtes : 732,00 € T.T.C

Montant total du devis : 2 838,72 € T.T.C

La société ADEC a été consultée pour le déplacement de l'alarme. Le montant du devis est de 3 662,88 € T.T.C.

Le devis de l'ent PORTRON a été choisi.

Deux devis ont été demandés pour la pose de films miroir sans tain à l'école (suite aux conseils de la gendarmerie pour la sécurité anti-intrusion) : installation de films sur 6 baies vitrées et 1 fenêtre (côté jardin)

Monsieur Store : 1 259,52 € T.T.C

Vinerier : 2 068,67 € T.T.C

Le devis de l'ent. Monsieur Store a été retenu.

Recours déclaration préalable Installation d'un mât de mesure de vent

La société VOLKSWIND a déposé une déclaration préalable de travaux pour l'installation d'un mât de mesure du vent pour le projet éolien.

Un arrêté d'opposition a été pris pour cette déclaration préalable. La société Volkswind a déposé un recours devant le tribunal administratif d'Orléans. Il demande au tribunal d'annuler l'arrêté et de condamner la commune à lui verser la somme de 2000,00 €.

La commune a deux mois, à compter du 4 mai 2021, pour déposer un mémoire auprès du tribunal.

Subvention DETR – poteaux incendie

Une subvention de 4 982,26 € a été attribuée au titre de la DETR 2021 pour l'installation des deux poteaux incendie (la recette prévue au budget était de 3 200,00 €).

Travaux Parc Saint-Martin

Les travaux de broyage sont terminés.

Trois tables de pique-nique seront posées au mois de juin avec des dalles en béton (à côté du terrain de pétanque).

Un groupe de travail est constitué pour l'aménagement du parc Saint-Martin (idées d'aménagement : création d'une aire de jeux, aire de pique-nique...) : Jean-Michel Liaudois, Michel Taupin, Florence Brédif, Patrick Robin et Daniel Bouffeteau.

Bâche incendie – La Place

Un rendez-vous a été pris le vendredi 4 juin 2021 à 9 h avec M. QUEVAL du SDIS 37 pour le projet d'installation d'une bâche incendie au lieu-dit La Place.

Groupement de commandes – reliure des registres

Les registres des arrêtés, des procès-verbaux des conseils municipaux et des décisions du maire doivent être reliés. Un groupement de commandes a été constitué avec la communauté de communes. La société De Cuir et d'or a été retenue.

Un devis a été accepté pour un montant de 424,32 € T.T.C (pour la réalisation de six registres) :

- 2 registres d'arrêtés de 2011 à 2015
- 3 registres de PV de conseil municipal de 2011-2013, 2014-2016 et 2017-2019
- 1 registre des décisions de 2012 à 2019

Groupe de travail – décoration de Noël

Le groupe de travail doit se réunir pour avancer sur le projet décoration de Noël.

Les élus du groupe de travail : Jean-Michel Liaudois, Anne-Laure Marre, Florence Brédif, Chantal de Saint-Seine, Richard Bouton, Nicaise Tartarin et Evelyne Jamet

Il est rappelé que le montant prévu au budget est de 3 000,00 €

Fête du 14 juillet

M. Joubert (société Pyragric) a contacté la mairie pour savoir si la commune organise un feu d'artifice pour le 14 juillet.

La maire se renseigne auprès du fournisseur afin de savoir s'il peut stocker le feu d'artifice en cas d'impossibilité de tirer le feu.

Informations supplémentaires :

- Regroupement pédagogique intercommunal

3 classes du RPI (GS-CP à La Chapelle, CM1-CM2 à Bournan, PS-MS à Bossée) sont fermées jusqu'au 28 mai en raison d'un cas positif à la COVID 19 dans chacune de ces classes.

- **Kermesse de l'école**

L'APE souhaite organiser une Kermesse (si les conditions sanitaires le permettent) le samedi 3 juillet.

L'association souhaite organiser cet évènement en extérieur (dans le pré derrière l'école).

La maire indique qu'elle a donné un avis favorable.

- **Travaux SIEIL – rue Rabelais**

Les dates des prochaines interventions sont les suivantes :

- 31/05 : mise en service du réseau électrique et début des reprises des branchements définitifs
- Du 14 au 18/06 : fin des reprises des branchements définitifs
- 08/07 : consignation, mise hors exploitation du réseau aérien
- Dépose des supports en fonction de la mise en œuvre de l'éclairage public et de la reprise du câblage téléphonique par ORANGE.
- Reprise des diverses maçonneries (date à définir)

- **Réunion travaux lagune**

Rappel : Une réunion est programmée le lundi 31 mai à 10 h à la mairie avec la communauté de communes pour les travaux de la lagune.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le mardi 22 juin 2021 à 20 h 30.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2021-26	Remise gracieuse loyer Hôtel-restaurant Le Bellevue
2021-27	Droit de préférence sur une parcelle boisée

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2021

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	Excusé
Bouffeteau Daniel	Excusé
Bouton Richard	Excusé
Brédif Florence	
Jamet Evelyne	
Liaudois Jean-Michel	
Ligonnière Pascal	
Marre Anne-Laure	
Rattier Jean-Philippe	Excusé
Robin Patrick	
de Saint-Seine Chantal	
Tartarin Martine	
Tartarin Nicaise	
Taupin Michel	
Verna Patrick	